

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

1.DEFINITIONS

Pour les besoins des présentes conditions générales de vente et de prestation de services, les termes suivants commençant par une lettre majuscule, utilisés tant au singulier qu'au pluriel, auront la signification suivante :

Abonnement : désigne les abonnements proposés par YOUWI permettant au Client d'avoir accès à la Plateforme et à son contenu (création d'un profil, mise en relation avec d'autres utilisateurs, bibliothèque de documents, webinar etc...).

Client : désigne indifféremment le Client Particulier et le Client Professionnel qui demande à souscrire un Abonnement auprès de la Plateforme (quelle que soit sa qualité) ou qui commande des Missions de conseil YOUWI.

C l i e n t Consommateur : désigne toute personne physique, majeure et capable juridiquement, qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

C l i e n t Non-Professionnel : désigne toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles.

Client Particulier : désigne les Clients Consommateurs et les Clients Non-Professionnels.

Client Professionnel : désigne toute personne physique ou morale agissant pour le compte de son activité professionnelle.

C o n d i t i o n s Générales : désigne les présentes conditions générales de vente et de prestations de services de YOUWI.

- Futur Entrepreneur :** désigne toute personne physique (cadres de grands groupes en reconversion, havrais « expatriés », entrepreneurs en recherche d'un projet, étudiants, anciens étudiants etc...) s'inscrivant dans une volonté d'intégrer et participer à un Projet ou de créer/proposer son propre Projet.
- Investisseurs :** désigne toute personne physique ou morale qui souhaite investir dans des Projets (Club de business angels, banques, institutionnels, fonds d'investissement privés, Family Offices etc...).
- Missions de Conseil YOUWI :** désigne toutes les prestations de conseil proposées par YOUWI aux Clients en dehors de tout accès à la Plateforme.
- Packs :** désigne les achats groupés d'accès à la Plateforme proposés par YOUWI à toute personne intéressée (collectivités, grandes entreprises, institutionnels, autre structures, privées ou publiques, investisseurs, particuliers ou autres type d'utilisateurs etc...) souhaitant pouvoir mettre à disposition des accès à la Plateforme à des tiers (membres, adhérents, clients, employés, élèves, alumnis etc...). Il est à préciser que toute inscription à la Plateforme, découlant d'un accès offert via un Pack, est nominative et individuelle. En conséquence, seul le tiers ayant créé son compte disposera des identifiants d'accès à son profil sur la Plateforme.
- Plateforme :** désigne la solution, accessible via l'URL : <https://youwi.app>, de mise en relation et d'intermédiation développée par YOUWI.
- Porteur de Projet :** désigne toute personne physique ou morale (quel que soit son degré de maturité (start-up, entreprise en développement ou en phase de transmission/vente etc...)), ayant un Projet.
- Prestataire Externe :** désigne tout expert externe pouvant proposer des services aux Clients sur la Plateforme.
- Prestations de Services Externes :** désigne toutes les prestations de services rendues par des Prestataires Externes sur demande spécifique des Clients.

- Projet :** désigne tout projet proposé sur la Plateforme, qui, selon son niveau de maturité sera soit un Projet d'Intention, un Projet à Structurer ou un Projet en Recherche de Financement.
- Projet d'Intention :** désigne un Projet, non encore structuré, par lequel le Porteur du Projet souhaite se renseigner sur le financement et les sources de financement, leurs spécificités et modalités pour les obtenir.
- Projet à Structurer :** désigne un Projet de recherche de sources de financement, par lequel le Porteur du Projet souhaite formaliser son Projet de financement et souhaite être accompagné dans la structuration et la concrétisation de son Projet afin de pouvoir le présenter à des éventuels Investisseurs.
- Projet en Recherche de Financement :** désigne un Projet dont le dossier est prêt à être présenté aux Investisseurs pour obtenir un financement.
- Services :** désigne les services proposés par YOUWI qui sont soit (i) les Abonnements et services proposés sur la Plateforme soit (ii) les Missions de Conseil YOUWI.
- Site :** désigne le site internet accessible via l'URL : <http://www.youwi.fr> permettant d'accéder à la Plateforme.
- YOUWI :** désigne la société YOUWI, société par actions simplifiée au capital de 100.000 € dont le siège social est situé au 63, quai Georges V – 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du HAVRE sous le numéro 893 287 193, représentée par Monsieur Benoit DUBOSC en sa qualité de Président.

2.CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles YOUWI fournit aux Clients qui lui en font la demande soit via le Site, via contact direct ou via support papier, ses Services.

YOUWI n'est pas une société de gestion, ni un fond d'investissement.

YOUWI propose notamment dans le cadre de ses Services, une plateforme d'intermédiation accessible par des Abonnements permettant la mise en relation entre des Porteurs de Projet, des Futurs Entrepreneurs et Investisseurs.

YOUWI propose également des Missions de Conseil YOUWI indépendamment de tout accès à la Plateforme.

Les Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par YOUWI auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment les conditions générales d'achat des Clients Professionnels.

Le Client est tenu de prendre connaissance des Conditions Générales avant toute (i) souscription d'Abonnement et/ou toute (ii) sollicitation pour des Missions de Conseil YOUWI.

Le choix et la souscription à un Abonnement et/ou le choix et l'achat de Missions de Conseils YOUWI sont de la seule responsabilité du Client.

Toute souscription à un Abonnement et/ou commande de Missions de Conseil YOUWI implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures par YOUWI, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la date de souscription/passation de la commande.

3.SERVICES PROPOSES PAR YOUWI

1.LES SERVICES ACCESSIBLES VIA LA PLATEFORME

YOUWI met à disposition des Clients une Plateforme de mise en relation et d'intermédiation entre (i) des Porteurs de Projets, (ii) des Futurs Entrepreneurs en recherche de Projets et/ou de financements et (iii) des Investisseurs qui cherchent à financer des Projets.

Dans le cadre de cette Plateforme, YOUWI propose notamment les services suivants :

- Profilage ;
- Mise en relation et intermédiation ;
- Mise à disposition de ressources clés : documentation, méthodologie de business plan, formatage de pitch etc... ;
- Revue de Projets par les équipes YOUWI pour apporter des suggestions et/ou recommandations ;
- Newsletter sur l'actualité économique ;
- Guides pratiques et conseils ;

- Retours d'expérience ;
- Mise en relation avec des Prestataire Externes selon les besoins ;
- Etc...

Les Abonnements et leurs contenus diffèrent selon le profil du Client et/ou du niveau de maturité du Projet soumis.

Le détail de chacun des Abonnements est disponible sur le Site.

Il est à préciser que YOUWI ne met pas à disposition un réseau social permettant aux Clients de choisir les relations et d'accéder à tous les intervenants. La spécificité de la Plateforme mise à disposition de YOUWI réside dans le profilage réalisé par YOUWI des profils de chaque intervenant (Porteur de Projet, Futur Entrepreneur et Investisseur) et des Projets soumis sur la base de critères bien définis (par exemple : secteur concerné, montant de la levée de fond envisagé, niveau de maturité du Projet, adéquation du risque accepté par l'Investisseur etc...). Ce profilage permet à YOUWI, à sa propre discrétion, de ne mettre en relation que les intervenants et Projets concordant avec les profils de chacun.

Il est à préciser que dans le service de mise en relation et d'intermédiation que réalise YOUWI dans le cadre de la Plateforme ne fait naître qu'une obligation de moyens et de non de résultat à la charge de YOUWI.

YOUWI ne s'engage aucunement sur la réalisation et l'aboutissement ou non de chacun des Projets soumis.

2.PACKS

YOUWI propose l'achat de Packs permettant à toute personne physique ou morale intéressée d'acquérir des accès à la Plateforme pour le mettre à disposition de tiers.

L'achat de ces Packs se fera conformément aux dispositions de l'Article 4.2.

3.MISSIONS DE CONSEILS YOUWI

Indépendamment de tout accès à la Plateforme, YOUWI propose par ailleurs des prestations de conseil comme :

- Elaboration de business plan ;
- Structuration de pitch ;
- Valorisation ;
- Audits ;
- Suivi des participations minoritaires ;
- Accompagnement fiscal et légal ;
- Etc...

Les achats de Mission de Conseil YOUWI se feront conformément aux dispositions de l'Article 4.3.

4.PROCESSUS DE SOUSCRIPTION/COMMANDE

4.SOUSCRIPTION D'ACCES A LA PLATEFORME

Afin de pouvoir accéder aux services proposés sur la Plateforme, le Client devra souscrire un Abonnement. Pour ce faire, le Client pourra soit (i) souscrire directement en ligne via le Site, soit (ii) prendre contact avec YOUWI.

4.1.Souscription en ligne

En cas de souscription en ligne, la souscription ne pourra être validée par le Client sans une acceptation préalable des Conditions Générales et les conditions générales d'utilisation de la Plateforme en cochant la case prévue à cet effet.

Avant de valider sa demande de souscription, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer sa souscription.

Les demandes de souscriptions d'abonnement ne seront définitives qu'après validation de la souscription et du règlement de la première échéance d'Abonnement.

La prise en compte de la demande de souscription et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un e-mail de confirmation par YOUWI.

Les données enregistrées dans le système informatique de YOUWI constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

4.2.Souscription par contact direct/hors ligne

Dans le cas où la souscription se fait par contact direct avec YOUWI, la demande de souscription n'est valide qu'à la signature par le Client de la proposition commerciale, de l'acceptation des Conditions Générales et du règlement de la première échéance relative à l'engagement minimum du Client.

5.PACKS

Les achats de Packs feront l'objet d'un devis préalable sur demande du Client.

La commande n'est valide qu'à la signature par le Client de la proposition commerciale, de l'acceptation des Conditions Générales et du règlement éventuel de l'acompte/de l'entier engagement par le Client.

6.MISSIONS DE CONSEIL YOUWI

Les Missions de Conseil YOUWI feront l'objet d'un devis préalable sur demande du Client.

Les commandes de Missions de Conseil YOUWI ne sont parfaites qu'après réception par YOUWI de la proposition commerciale signée par le Client et du règlement de l'acompte.

7.PRESTATIONS EXTERNES

Le Client soumet son besoin d'expertise à YOUWI qui le mettra en relation avec le(s) Prestataire(s) Externe(s) compétents.

Le(s) Prestataire(s) Externe(s) réalisera(ont) un devis d'intervention qu'il(s) soumettra(ont) pour validation au Client.

5.SPECIFICITES DES ABONNEMENTS - DUREE

Les Abonnements sont souscrits avec un engagement minimum de trois (3) mois.

Au terme de l'engagement minimum de l'Abonnement sélectionné, le Client aura la possibilité de renouveler son engagement. Pour ce faire, le Client devra régler les mensualités suivantes conformément aux dispositions de l'Article 7.1.1.

Toute mensualité commencée est due.

6.CONDITIONS FINANCIERES

8.ABONNEMENTS ET MISSIONS DE CONSEILS YOUWI

Les Abonnements et Missions de Conseil YOUWI sont fournis aux tarifs de YOUWI en vigueur au jour de la souscription/passation de commande tels que mentionnés sur le Site ou le devis et/ou dans la proposition commerciale de Mission de Conseil YOUWI adressée au Client.

Les tarifs s'entendent en euros nets et HT, la TVA s'applique en sus au taux en vigueur.

YOUWI se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. Les modifications tarifaires ne seront applicables qu'aux abonnements et commandes postérieures à la modification.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par le Client concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée au Client par la Société.

9.SUCCESS FEES

Lorsque la mise en relation et l'intermédiation réalisée par YOUWI entre les Futurs Entrepreneurs ou les Porteurs de Projets et les Investisseurs permet de concrétiser un Projet d'Entreprise et par voie de conséquence une levée de fonds, YOUWI percevra une commission de success fees de trois pourcent (3%) des sommes levées via YOUWI.

Une facture du montant des success fees dus sera adressée au Futur Entrepreneur/ Porteur de Projet.

7.CONDITIONS DE PAIEMENT

10.MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par YOUWI.

10.1.Pour les Abonnements

Pour toutes souscriptions initiales, le montant total (pour l'intégralité de la durée d'engagement) de l'Abonnement sélectionné est payable comptant, d'avance et en totalité lors de la souscription, par paiement bancaire sur la Plateforme.

Au terme de chaque période d'engagement de l'Abonnement souscrit, le Client pourra reconduire son engagement pour une nouvelle durée à déterminer. Pour ce faire, le Client pourra reconduire son Abonnement via la Plateforme et régler comptant, d'avance et en totalité le montant de l'Abonnement reconduit.

Le paiement se fera via l'intermédiaire de paiement Up2Pay e-transactions du Crédit Agricole.

Les données de paiement sont échangées grâce au protocole via le protocole de sécurité TLS (Transport Layer Security) qui permet le cryptage des données fournies par le porteur sur sa carte.

Dans le cas où un Client ne reconduit pas son Abonnement pour une nouvelle période, ses accès à la Plateforme sont suspendus et son profil sur la Plateforme mis en sommeil dans l'attente de la reconduction éventuelle de l'Abonnement.

10.2.Pour les Missions de Conseil YOUWI

Sauf mention contraire, un acompte correspondant à trente pourcent (30%) du prix total des Missions de Conseil YOUWI visées dans la proposition commerciale est exigé lors de la signature de la proposition commerciale par le Client.

Sauf mention contraire, le solde du prix est payable au comptant dans un délai de trente (30) jours date de facture par virement bancaire ou chèque bancaire.

10.3.Pour les Packs

Sauf mention contraire, les Packs sont payables comptant d'avance et en totalité au jour de la signature de la proposition commerciale par virement bancaire ou chèque bancaire.

10.4.Pour les success fees

Les success fees sont payables comptant dans un délai de trente (30) jours date de facture par virement bancaire ou chèque bancaire.

11.RETARDS DE PAIEMENT

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, YOUWI se réserve en outre le droit de suspendre les accès ou d'annuler les commandes de Mission de Conseil YOUWI, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

11.1.Pour les Clients Professionnels

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client Professionnel au-delà du délai mentionné à l'Article 7.1 ci-dessus, des pénalités de retard calculées au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de dix (10) points du montant TTC du prix figurant sur ladite facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante euros (40 €) sera due, de plein droit et sans notification préalable, par le Client Professionnel en cas de retard de paiement. YOUWI se réserve le droit de demander au Client Professionnel une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

11.2.Pour les Clients Particuliers

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client Particulier au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux légal du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit à YOUWI, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

8.FOURNITURE DES SERVICES

12.SERVICES YOUWI

12.1.Les accès à la Plateforme

Les accès à la Plateforme seront ouverts immédiatement à compter de la validation de la souscription par le Client et dès réception du règlement de la souscription et au plus tard dans les quarante-huit (48) heures suivant la validation de la souscription par YOUWI.

12.1.1.Clients Professionnels

Le délai ne constitue pas un délai de rigueur et YOUWI ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client Professionnel en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas quarante-huit (48) heures. En cas de retard supérieur à quarante-huit (48) heures, le Client Professionnel pourra demander la résolution de la souscription. Les sommes déjà réglées lui seront alors restituées par YOUWI.

La responsabilité de YOUWI ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture des accès à la Plateforme imputable au Client, ou en cas de force majeure.

12.1.2.Clients Particuliers

Si les accès à la Plateforme n'ont pas été fournis dans un délai de quarante-huit (48) heures après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la souscription pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client Particulier lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation de la souscription, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

12.2.Les Missions de Conseil YOUWI

Les Missions de Conseils YOUWI demandées par le Client et formalisées dans une proposition commerciale seront fournis selon les conditions mentionnées dans la proposition commerciale.

Les Missions de Conseil YOUWI ne commenceront qu'à compter de la réception de la proposition commerciale dûment signée, accompagnée de l'acompte permettant de valider définitivement la commande du Client. De plus, en ce qui concerne les Clients Consommateurs, les Missions de Conseil YOUWI ne commenceront qu'à l'expiration du délai de rétractation ou plus tôt, sur demande expresse du Client Consommateur à YOUWI de commencer les Missions de Conseil YOUWI avant l'expiration du délai de rétractation conformément aux dispositions de l'Article 9.2. YOUWI s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Missions de Conseils commandées par le Client dans le cadre d'une obligation de moyens et dans les délais ci-dessus précisés.

Dans le cas où le commencement des Missions de Conseil YOUWI a tardé en raison d'un retard dans le paiement de l'acompte ou de la fourniture d'informations par le Client, le délai d'exécution sera décalé d'autant.

12.2.1.Clients Professionnels

Le délai ne constitue pas un délai de rigueur et YOUWI ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client Professionnel en cas de retard dans la mise en œuvre des Missions de Conseil YOUWI n'excédant pas quinze (15) jours la date de fourniture prévue dans la proposition commerciale augmentée éventuellement de tout retard du Client. En cas de retard supérieur à quinze (15) jours, le Client Professionnel pourra demander la résolution de la commande. Les sommes déjà réglées lui seront alors restituées par YOUWI.

12.2.2.Clients Particuliers

Si les Missions de Conseils YOUWI n'ont pas été mises en œuvre dans un délai de sept (7) jours après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la commande pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client Particulier lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation de la commande, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

13.POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES EXTERNES

Les modalités de fournitures des Prestations de services externes sont fixées par la proposition commerciale et/ou les conditions générales de vente du Prestataire Externe.

En aucun cas la responsabilité de YOUWI ne pourra être engagée en cas de fourniture tardive des Prestations de services externes par le Prestataire Externe.

9.DROIT DE RETRACTATION DES CLIENTS CONSOMMATEURS

14.ACCES A LA PLATEFORME

Les Clients Consommateurs disposent, conformément à la loi d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la confirmation de leur souscription par courrier électronique pour exercer son droit de rétractation auprès de YOUWI et annuler leurs souscriptions, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à des fins de remboursement, sauf si les Clients Consommateurs ont expressément demandé à ce que leurs souscriptions commencent avant l'expiration du délai de rétractation.

Pour ce faire les Clients Consommateurs auront la possibilité, à la souscription de leur Abonnement de cocher la case prévue à cet effet.

Ainsi :

- Si le Client Consommateur renonce expressément à son droit à rétractation, le Client Consommateur aura accès à la Plateforme dans les conditions prévues à l'Article 8.1.1.2 après avoir réceptionné la confirmation de la souscription ;
- Si le Client Consommateur ne souhaite pas renoncer à son droit de rétractation, ce dernier aura accès à la Plateforme dans les conditions de l'Article 8.1.1.2 après que se soit écoulé un délai de quatorze (14) jours à compter de la confirmation de la souscription.

En tout état de cause, si, sur renonciation expresse d'un Client Consommateur de son droit à rétractation, l'Abonnement a débuté avant la fin du délai de rétractation et que le Client Consommateur finalement exerce son droit de rétractation, ce dernier devra verser à YOUWI un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total de la souscription convenu.

2.MISSIONS DE CONSEIL YOUWI

Les Clients Consommateurs disposent, conformément à la loi d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de YOUWI et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à des fins de remboursement, sauf si l'exécution des Missions de Conseil YOUWI commandés a commencé, sur demande expresse du Client mentionné dans la proposition de services ou par tout autre moyen (e-mail, courrier etc...) à YOUWI, avant la fin du délai de rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint exprimant la volonté de se rétracter adressé par courrier postal (63, quai Georges V – 76600 LE HAVRE) ou par e-mail hello@youwi.fr mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception, par YOUWI, de la notification de la rétractation du Client.

10.RESPONSABILITE

Dans le cadre des Services proposés, YOUWI n'est tenu qu'à une simple obligation de moyens et non de résultat.

YOUWI ne peut être tenu responsable de la sincérité des informations, qu'elles soient financières, légales ou personnelles fournies par les Clients, Porteurs de Projets, Futurs Entrepreneurs et /ou Investisseurs.

YOUWI ne peut pareillement être tenu responsable des engagements pris par les différents intermédiaires, Prestataires Externes ou Investisseurs

La responsabilité de YOUWI ne pourra être engagée qu'en cas de faute directe ou de négligence prouvée et se limite aux préjudices directs.

En aucun cas, YOUWI ne peut être tenue responsable envers le Client ou un tiers de tous dommages indirects, tels que, mais sans s'y limiter, la perte de capital des Investisseurs, la perte de revenus ou de bénéfices anticipés ou la perte d'activité etc...

A toutes fins il est précisé que YOUWI intervient en conseil en haut de bilan, avec un objectif entrepreneurial. YOUWI ne réalise pas de placement non garanti, ne réalise pas de démarchage bancaire et financier tels que définis par l'article L. 341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, et ne peut être assimilé à un intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement.

YOUWI rappelle enfin que tout investisseur potentiel doit réaliser ses propres investigations afin de former son propre jugement indépendant, et s'entourer de conseils professionnels adéquats afin de déterminer les conséquences financières, légales et fiscales de son investissement.

11.PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les contenus proposés et publiés par YOUWI sur le Site, la Plateforme ou sur toute documentation réalisée par YOUWI (notamment les informations, données, bases de données, logiciels, API, vidéos, bandes sons, photographies, chartes graphiques, illustrations, logos, dessins, modèles et marques, etc ...) sont et demeurent la propriété pleine, entière et exclusive de YOUWI.

Les Conditions Générales n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à YOUWI au bénéfice des Clients.

Cependant, YOUWI concède aux Clients un droit d'accès à la Plateforme à titre non exclusif, personnel, non transmissible et pour une utilisation qui soit conforme aux conditions d'utilisation.

L'adaptation, l'altération, la représentation, la copie, la reproduction, l'utilisation, la distribution, l'affichage ou l'exploitation, partiel ou en totalité, d'un élément présent sur le Site, la Plateforme la documentation à l'aide d'un procédé ou d'un support quelconque sont strictement interdits, qu'il s'agisse d'un service ou contenu appartenant à YOUWI.

12.DONNES PERSONNELLES

YOUWI, en sa qualité de responsable de traitement, attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée et des données à caractère personnel (ci-après les « **Données personnelles** ») de ses clients personnes physiques et représentants/collaborateurs/salariés personnes physiques de personne morales (ci-après la(es) « **Personne(s) Concernée(s)** »).

Pour ce faire, YOUWI s'engage à respecter, et faire respecter par ses sous-traitants, les différents principes relatifs au traitement des données à caractère personnel issus du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « **RGPD** »).

Dans le cadre de la fourniture des Services, YOUWI est amené à collecter et traiter certaines Données personnelles de Personnes concernées :

Finalité(s) de traitement	Base(s) juridique(s)	Durée de conservation
Gestion de la relation client (traitement, gestion et suivi, facturation, comptabilité et recouvrement...)	Exécution des obligations précontractuelles et contractuelles visées par la Proposition de services R e s p e c t d'obligations légales ou réglementaires	Durée de la relation contractuelle majorée de cinq (5) années à compter de la fin de la relation contractuelle. Facturation et comptabilité : Dix (10) années à la clôture de l'exercice comptable.
Gestion de l'exercice par les personnes concernées des droits accordés par le RGPD	R e s p e c t d'obligations légales ou réglementaires	Les Données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'accomplissement par YOUWI de ses obligations légales et réglementaires, sans préjudice des obligations de conservation ou délais de prescription.
Mise en relation avec d'autres utilisateurs du site pour la réalisation de l'objet même de la plateforme	Réalisation de la p r e s t a t i o n d'entremise.	Les Données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'accomplissement par YOUWI de ses obligations légales et réglementaires, sans préjudice des obligations de conservation ou délais de prescription.

Afin de permettre à YOUWI de remplir son obligation d'exactitude et de mise à jour des Données personnelles, les Personnes Concernées s'engagent à informer YOUWI de toute modification relative à ses Données personnelles.

Sauf mention contraire dans les dispositions spécifiques, aucun profilage ne sera réalisé et plus généralement aucune décision automatisée ne sera prise sur la base des Données personnelles.

L'accès aux Données personnelles est strictement limité aux employés et collaborateurs de YOUWI, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les éventuels destinataires des données sont intégralement situés en France ou, à défaut, au sein d'un pays membre de l'Union européenne.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à YOUWI par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans qu'une autorisation des Personnes Concernées ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux Données personnelles et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable.

Les Données personnelles collectées et traitées par YOUWI sont stockées sur des serveurs localisés dans l'Union Européenne, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cas où YOUWI souhaite réaliser un traitement ultérieur des Données personnelles pour une finalité autre que celle mentionnée ci-dessus, YOUWI s'engage à fournir au préalable aux Personnes Concernées toute information pertinente au sujet de cette nouvelle finalité.

En faisant appel aux Services de YOUWI, la Personne Concernées est informée de la manière dont ses Données personnelles seront traitées et du fait que la fourniture des Données personnelles conditionne la conclusion du Contrat et est nécessaire à la fourniture des Services. En cas de refus de la Personne Concernées, le contrat ne pourra être considérée comme accepté et liant les parties.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, au RGPD et à toute autre réglementation applicable en la matière qui viendrait les compléter ou s'y substituer ultérieurement, les Personnes concernées bénéficient (i) d'un droit d'accès aux données les concernant, (ii) d'un droit de rectification, (iii) d'un droit à l'effacement, (iv) d'un droit à la limitation des traitements, (v) d'un droit à la portabilité, (vi) d'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, (vii) d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des Données personnelles basé juridiquement sur l'intérêt légitime poursuivi par YOUWI, (viii) d'interroger YOUWI sur son processus de mise en conformité RGPD et (ix) d'un droit de définir des directives générales et particulières qui définissent la manière dont la Personne concernée entend que soient exercés, après son décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Les Personnes Concernées peuvent exercer l'ensemble des droits ci-dessus visés en adressant une demande formelle à YOUWI, accompagnée d'une copie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : YOUWI – 63, quai Georges V – 76600 LE HAVRE ou par e-mail au

hello@youwi.fr. Eventuellement, un justificatif d'identité pourra être demandé par YOUWI à la Personnes Concernées exerçant son droit.

Les Personnes Concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) via son site web (www.cnil.fr) ou via courrier (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07).

13.FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne saurait être responsable des dommages, retards, non-exécution(s) ou exécution(s) partielle(s) de ses obligations lorsque ceux-ci résultent d'un événement pouvant être interprété par un tribunal français comme étant constitutif d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil, tels que et sans que cette liste soit limitative, incendies, explosions, inondations, grèves, lock out, émeutes guerre.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité d'exécuter ses obligations et s'en justifiera auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire - et ne dépasse pas une durée de soixante (60) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. À cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de soixante (60) jours, le contrat sera purement et simplement résilié selon les modalités définies à l'Article 16.1 « Résiliation pour cause de force majeure ».

14.EXCEPTION D'INEXECUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci serait exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement à réception par la partie défaillante de la notification de manquement, qui lui aura été adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la

partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

15.RESILIATION

3.RÉSILIATION POUR FORCE MAJEURE

La résiliation de plein droit pour force majeure ne pourra avoir lieu que quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout acte extrajudiciaire.

4.RÉSILIATION POUR INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION SUFFISAMMENT GRAVE

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante, la résiliation fautive des présentes, quinze (15) jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

5.RÉSILIATION POUR MANQUEMENT D'UNE PARTIE À SES OBLIGATIONS

En cas de non-respect par le Client de l'une ou l'autre des obligations suivantes :

- Non-paiement des conditions financières (Article 6) ;
- Non-respect de la propriété intellectuelle (Article 11) ;

visées aux articles des Conditions Générales, YOUWI pourra résilier à son gré après une simple lettre recommandée avec avis de réception.

Il est expressément entendu que la résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée par l'autre partie en recommandé avec accusé de réception restée sans effet.

La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

16.DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

17.LITIGES

6.CLIENTS PROFESSIONNELS

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les parties conviennent de se réunir dans les quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée par l'une des deux Parties.

Cette tentative de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai de trente (30) jours, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Ainsi, les litiges auxquels les Conditions Générales et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive du tribunal compétent du ressort de la ville du HAVRE et ce même en cas d'appel, en référé, appel en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs.

7.CLIENTS PARTICULIERS

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les parties conviennent de se réunir dans les quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée par l'une des deux parties.

Cette tentative de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai de trente (30) jours, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Ainsi, les litiges auxquels les Conditions Générales et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L. 612-1 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes en cas de contestation.

Les coordonnées du médiateur de la consommation sectoriel dont relève YOUWI sont les suivantes : **Association Nationale des Médiateurs** 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS

Aussi, le Client peut bénéficier du processus de résolution des litiges en ligne en accédant à la plateforme en ligne de résolution des litiges de la Commission européenne via le l'URL suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>.

18. INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

8. CLIENTS PROFESSIONNELS

Les présentes Conditions Générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à YOUWI, même s'il en a eu connaissance.

9. CLIENTS PARTICULIERS

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la souscription à un Abonnement ou à la passation d'une commande de Missions de Conseil YOUWI et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné ;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;

- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel YOUWI s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité de YOUWI, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour un Client Particulier de souscrire un Abonnement sur le Site et/ou commander des Missions de Conseil YOUWI emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client Particulier, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à YOUWI.

<p>ANNEXE 1 FORMULAIRE DE RETRACTION</p>
--

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client Consommateur souhaite se rétracter de services commandés auprès de YOUWI (Abonnement(s) ou Missions de Conseil YOUWI).

A l'attention de YOUWI – 63, quai Georges V – 76600 LE HAVRE :

- Commande du :
- Numéro de la commande :
- Nom du Client :
- Adresse du Client :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :